

# SNA News

n° 5  
Janvier 1997

Bulletin d'information du Groupe de travail intersecrétariat  
sur la comptabilité nationale (ISWGNA).  
Original: Anglais; traduit par Eurostat/Luxembourg.

## Révision des nomenclatures fonctionnelles

À u chapitre 18, le Système de comptabilité nationale 1993 propose quatre nomenclatures fonctionnelles pour les dépenses:

- la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP),
- la nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP),
- la nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI), la nomenclature des dépenses des producteurs par fonction (COPP)

Ces quatre nomenclatures fonctionnelles (également appelées classifications des dépenses par fonction) sont en

cours de révision: les chefs de file sont l'OCDE et la Division de statistique des Nations unies (UNSD). Les structures révisées feront l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion conjointe OCDE/Eurostat/CEE sur la comptabilité nationale à la mi-1997. Le processus de révision devrait se clôturer dans la seconde moitié de 1997. Les deux organisations devraient préparer une publication sur l'ensemble des nomenclatures fonctionnelles qui sera soumise à la Commission de statistique en 1999.

L'article suivant présente l'état d'avancement du processus de révision. La partie relative à la CFAP, à la COICOP et à la COPNI a été préparée par l'OCDE et la section sur la COPP, par l'UNSD.

### CFAP, COICOP et COPNI

Il est clair que les trois nomenclatures CFAP, COICOP et COPNI se chevauchent, puisque la COICOP couvre les dépenses des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques de même que les dépenses des ménages.

L'OCDE a rédigé des projets de COICOP (incluant la COPNI) et de CFAP et les a présentés pour commentaire au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes nationaux. En outre, le premier projet de COICOP a été largement diffusé par l'UNSD, ce qui a permis d'inclure dans le processus de révision tous les États membres des Nations unies, y compris les pays en développement. Environ quarante instituts nationaux de statistique ont transmis des commentaires et l'OCDE en a tenu compte lors d'étapes ultérieures de la révision. Des dispositions semblables sont mises en place pour recueillir l'avis du plus grand nombre possible de pays dans le cadre de la révision de la CFAP.

La COICOP se compose de quatorze divisions. Les divisions 01 à 12 couvrent les dépenses de consommation individuelle des ménages, la division 13 les dépenses de consommation individuelle des ISBLSM et la division 14 les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques. Les désagréations définies pour la division 13 sont en fait la COPNI dans son intégralité. Les désagréations définies dans

la division 14 constituent un sous-ensemble de celles définies pour la CFAP et se rapportent aux groupes et aux classes de la CFAP que le SCN 93 définit comme des dépenses individuelles (et non collectives).

Les divisions 01 à 12 sont considérées comme définitives par l'OCDE et Eurostat, tandis que les divisions 13 et 14 ne peuvent pas être finalisées avant l'achèvement de la CFAP en raison des liens étroits existant entre ces trois nomenclatures. Les travaux d'établissement de liens entre la CFAP et la Classification centrale des produits (CPC) ont considérablement progressé, mais ne sont pas encore terminés.

L'établissement de la CFAP a pour objectif de clairement identifier par fonction les dépenses que les administrations publiques consacrent à des services individuels et à la recherche et au développement appliqués (R&D). On envisage également de créer une division pour les dépenses de protection de l'environnement, même si une autre solution est à l'étude visant à définir ces dépenses comme une sous-catégorie de chacune des autres divisions (à la manière du traitement proposé pour la R&D). De cette manière, les dépenses totales pour l'environnement peuvent également être définies comme les montants dépensés pour l'environnement au sein de chaque grande catégorie d'administrations publiques.

European Union

IMF

OECD

United Nations

World Bank

## COPP

L'UNSD est en train de réviser la quatrième nomenclature de la "famille" des nomenclatures fonctionnelles, à savoir la nomenclature des dépenses des producteurs par fonction (COPP). Un document décrivant les critères de structuration de la nouvelle COPP a circulé parmi les membres de l'ISWGNA. Une version révisée du document actuel de l'UNSD sera bientôt diffusée à un public plus large pour commentaire.

Il est proposé tout d'abord que la COPP reflète les fonctions des dépenses destinées à soutenir le processus de production comme la recherche et développement, la promotion des ventes, etc. Des efforts seront également faits pour harmoniser la COPP avec les principales divisions des autres no-

menclatures fonctionnelles, notamment lorsque ces dernières reflètent des questions prises en charge par les administrations publiques et les ménages auxquelles les entreprises répondent également. Ceci s'applique par exemple à la santé, à l'éducation et la protection de l'environnement. La COPP peut notamment être utilisée pour définir les données relatives à la production des activités auxiliaires des entreprises qui ne sont pas traitées comme des établissements par le SCN, mais qu'il est nécessaire de définir comme unités distinctes dans les comptes satellites relatifs à la R&D, aux ressources humaines, à la protection de l'environnement, etc. La COPP sera par conséquent harmonisée avec des nomenclatures des activités économiques ou des produits telles que la CITI et la CPC.

### Article de fond

## Mise en oeuvre du SCN 1993 au Canada

par M. Kishori Lal  
Directeur général, Division Système de comptabilité nationale,  
Office statistique du Canada

L'Office statistique du Canada vient de terminer un projet détaillant un plan global de révision historique du système canadien de comptabilité nationale ainsi que la mise en oeuvre du SCN 1993. Ce projet est présenté dans un document intitulé "Detailed Record of Issues" (compte rendu détaillé des points abordés), les notes de discussion ainsi que les décisions publiées par la Division Système de comptabilité nationale de l'Office statistique du Canada. Ces travaux ne doivent pas être considérés comme terminés; au moment de mettre en oeuvre les décisions, il est possible que des modifications doivent être apportées: celles-ci seront incorporées dans le document final à publier aux termes de la révision historique qui interviendra à l'automne 1997.

Nous avons pris quelque 150 décisions, un nombre beaucoup plus élevé que ce qui était escompté au début de l'exercice l'an passé. Plus de 50 professionnels, appartenant pour la plupart à la Division SCN, ont participé au projet. La participation d'un si grand nombre d'experts peut sembler lourde, mais cette méthode a été choisie de manière délibérée afin que les décisions soient la "propriété" de la personne qui les mettra en oeuvre. L'une des caractéristiques essentielles de l'exercice

est l'harmonisation et la réconciliation des séries de données établies conformément aux conventions du SCN avec celles du "système de gestion financière" (Financial Management System (FMS), version canadienne du manuel de statistiques des finances publiques (SFP) du FMI) pour les statistiques du secteur public. L'an passé, l'auditeur général du Canada s'est déclaré préoccupé devant les difficultés rencontrées par les utilisateurs pour comprendre les différentes définitions et conventions en vigueur en comptabilité publique, dans le SCN et dans le FMS sur des sujets tels que le déficit ou la dette du gouvernement fédéral. Quelque 70 décisions, dans les deux chapitres sur le secteur public et l'harmonisation FMS/SCN, une fois mises en oeuvre, harmoniseront ou réconcilieront les séries statistiques dans les trois systèmes. Les évolutions contenues dans ces deux chapitres seront, nous l'espérons, utiles à tous ceux qui, au FMI, sont chargés de la préparation de la révision du MSFP afin de l'aligner plus étroitement sur le SCN 1993.

Des copies du compte rendu des décisions relatives à la mise en oeuvre du SCN (sous format électronique, papier ou disquette) ainsi que des informations supplémentaires peuvent être demandés à mon bureau (Système de comptabilité nationale, Office statistique du Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6, fax +613-951-9031, courrier électronique: lalkish@statcan.ca).

### Réunions et séminaires

La prochaine réunion OCDE/CEE/Eurostat sur les Comptes nationaux aura lieu à Paris/France à la mi-1997.

La CESAO organise un atelier de formation sur la Mise en oeuvre du SCN 1993 pour les pays arabes en collaboration avec le fonds

monétaire arabe en juin 1997.

UNSD/CESAP/OIT tiendra un Atelier sur les statistiques du secteur informel la région asiatique et pacifique, à Bangkok/Thaïlande, du 12 au 16 mai 1997.

# Progiciel micro-informatique pour l'élaboration des comptes nationaux

par Michel Sérurier

Expert de comptabilité nationale, INSEE et Eurostat

Le nouveau SCN incite de nombreux pays à moderniser leurs comptes nationaux, d'autant plus que la demande pour une information macroéconomique de qualité se fait plus forte, tant de la part des acteurs économiques locaux qu'en raison des exigences de l'intégration économique mondiale. Et cette modernisation passe le plus souvent par une informatisation des techniques d'élaboration, ce qui peut d'ailleurs favoriser la demande pour plus grande visibilité des procédures mises en oeuvre.

Traditionnellement, la France répond depuis longtemps à des demandes de coopération dans le champ de la comptabilité nationale. Et elle l'a fait le plus souvent en proposant une assistance technique s'étendant à l'ensemble du système déjà proposé dans le SCN de 1968 (TES compris).

## Présentation générale

Le module ERETES est structuré autour d'une base de données relationnelle. Il est à la fois portable et modulable: chaque pays construit les nomenclatures qui lui conviennent et dispose d'un certain nombre d'outils.

ERETES favorise le travail en équipe d'un nombre plus ou moins important de comptables nationaux. Un poste central (de type PC) permet le pilotage de l'ensemble du processus d'élaboration: il est également le support des phases de synthèse. Le travail est également réparti, pour certaines phases, entre des postes différents. Chacun est alors responsable d'un sous-ensemble de données, à traiter selon un cheminement proposé par le module.

Trois phases successives de répartition des tâches sont prévues:

- la collecte des données,
- les travaux analytiques (équilibres ressources-emplois, comptes de branches, matrices "qui-à-qui"),
- des tâches transversales à ces travaux analytiques.

Pour les travaux les plus fréquents, des outils spécifiques sont proposés, qui assurent une interface automatique avec la base de données. D'autres extractions permettent le transfert des données sous tableur. En revanche, aucune résolution automatique des contradictions n'est proposée, afin de laisser toute sa responsabilité au comptable national. Enfin, le module propose différents outils d'assistance aux travaux:

- un écran de pilotage, pour suivre l'évolution des dif-

Cette expertise acquise au cours du temps a donné lieu à plusieurs publications. Mais cette demande a évolué au cours du temps, ainsi que la matière d'y répondre: prise en compte des besoins en informatique d'une part, meilleure efficacité dans le transfert de technologie d'autre part.

C'est pourquoi le Ministère français de la Coopération et Eurostat ont décidé de joindre leurs efforts dans le cadre d'une opération pilotée par l'INSEE pour assurer le développement d'un produit micro-informatique porteur de l'expertise en question, tout en l'adaptant aux exigences du nouveau SCN. Ce produit a été développé en partenariat avec trois pays africains de langue française (RCA, Cameroun et Côte d'Ivoire), lesquels l'utilisent déjà pour l'élaboration de leurs propres comptes. Une version industrielle en français est maintenant sur le point d'être achevée. Sa mise au point a été réalisée conjointement par un expert en comptabilité nationale et par une équipe d'informaticiens professionnels.<sup>1)</sup>

- différentes tâches à réaliser,
- un bloc-notes, pour garder la mémoire des décisions prises ou des difficultés rencontrées,
- une aide en ligne détaillée, associée aux différents écrans, pour offrir toutes les informations nécessaires à la conduite des travaux.

La méthodologie proposée est intégrée: une source statistique est livrée de manière unique à tous ses utilisateurs, toute valeur appartenant au domaine des comptes nationaux est gérée de manière unifiée, quel que soit l'endroit où elle intervient dans les comptes. De plus, la méthode proposée permet une évaluation indirecte des zones laissées dans l'ombre par la statistique: économie informelle ou souterraine, insuffisances statistiques, fraudes diverses. Bien entendu, tout cela suppose une gestion coordonnée des interventions sur la base de données et la mise en place d'un processus itératif conduisant progressivement à la synthèse. De là, des outils sont alors mis à disposition pour organiser la publication des résultats et le passage aux comptes de l'année suivante.

Dans sa version actuelle, le module propose un outillage cohérent pour une élaboration annuelle du Tableau des Ressources et des Emplois (TRE) et de comptes à prix constants. En revanche, un tel environnement n'est pas encore disponible pour les comptes de secteurs institutionnels; mais, la base de données fournit un point de départ à de tels travaux.

1) Le CREPFI, laboratoire informatique de l'Université de Lyon-I.

# Le groupe d'experts du FMI soulève des questions relatives aux éléments financiers du SCN

par Kevin O'Connor

Assistant au directeur, Département des statistiques, FMI

Le FMI a bien avancé dans ses travaux visant à produire un nouveau manuel sur les statistiques monétaires et financières. Dans le cadre des étapes finales de révision, un groupe d'experts sur les statistiques monétaires et financières s'est réuni dans les locaux du FMI en novembre 1996. Ce groupe était composé de représentants de chaque membre du FMI ainsi que de représentants des organismes statistiques internationaux et des banques centrales régionales. Le manuel

a pour objectif de proposer des notions et définitions normalisées permettant de faciliter l'établissement et la présentation des statistiques monétaires et financières qui soient exhaustives, actuelles et utiles. Un objectif clé est l'harmonisation avec le SCN 1993. À cet égard, le groupe recommande de nombreuses modifications à la méthodologie du SCN en indiquant que plusieurs autres points concernent des questions clés de méthodologie à analyser ultérieurement. Comme pour beaucoup de recommandations de ce type, les modifications au SCN ne peuvent être apportées que par l'ISWGNA et uniquement lorsqu'elles obtiennent un large soutien.

## Recommandation 1: Règlements en rapport avec des swaps de taux d'intérêt, des contrats de garantie de taux et instruments similaires

Le groupe d'experts est convenu que les règlements en rapport avec les swaps de taux d'intérêt, des contrats de garantie de taux et instruments similaires peuvent être traités comme des opérations financières plutôt que comme des paiements de revenus de la propriété (intérêts) comme le recommandent les normes actuelles du SCN (§ 11.34). Il s'est agi d'une question délicate, mais au vu de la force des avis exprimés en faveur du changement ainsi que les changements de position de certains experts, le groupe d'experts a formulé une recommandation selon laquelle il conviendrait de changer les règles du SCN. Cette recommandation repose principalement sur l'évidence des changements dans les pratiques du marché depuis l'élaboration du SCN. À l'origine, on pensait que beaucoup, voire la plupart, des opérations sur ces instruments financiers dérivés étaient liées à des opérations de prêt et qu'elles affectaient, par nature, le coût réel intérêts effectifs de l'emprunt. De semblables pratiques se poursuivent et sont explicitement reconnues dans la comptabilité financière. Néanmoins, il s'est avéré qu'un changement important était intervenu dans les pratiques du marché et que, désormais, la vaste majorité des opérations sur ces instruments était liée à un positionnement sur le

marché et à des échanges entre banques et autres institutions financières. Par nature, ces opérations sont fondamentalement financières. Il a également été invoqué qu'il n'est pas possible dans le cadre du SCN d'avoir des paiements de revenus de la propriété sans propriété, ce qui crée également des difficultés de mesure et d'interprétation.

Il s'agit d'une modification significative de la méthodologie qui touchera directement l'enregistrement des flux d'intérêt avec le reste du monde et avec d'autres secteurs de l'économie et qui affectera également l'enregistrement des opérations sur titres. De même, dans la mesure où les règlements en rapport avec ces instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir la volatilité des flux d'intérêt réels, une modification de la méthodologie pourrait entraîner des augmentations de la volatilité des flux d'intérêt qui est enregistrée. Il convient de noter que certains comptables souhaiteraient une solution relativement rapide à cette question en raison de la nécessité de concevoir de nouvelles enquêtes pour la collecte de données sur les produits financiers dérivés. Si ce changement est adopté, il sera également reflété dans la méthodologie de la balance des paiements du FMI.

## Recommandation 2: Nomenclature des unités institutionnelles qui contrôlent les institutions financières

Le groupe d'experts est convenu qu'il y aurait lieu de classer les unités institutionnelles distinctes, y compris les organismes publics, dont l'activité principale est le contrôle des institutions financières dans le sous-secteur des auxiliaires financiers plutôt que dans celui de la banque centrale, comme le recommande le SCN 1993. Dans de nombreux pays, la

banque centrale agit en tant qu'organisme de contrôle ou de supervision des banques et autres institutions financières, mais le consensus est général pour classer comme auxiliaires les unités distinctes qui contrôlent et supervisent le secteur financier dans la mesure où elles ne sont pas des intermédiaires par nature. Ceci est en conformité avec les normes adoptées par le SEC.

## Question en suspens: Traitement des sièges des banques centrales régionales

Une question en suspens au sein du groupe d'experts concerne la question de savoir si les actifs et passifs du siège d'une banque centrale "régionale" sont imputés aux pays membres ou si cette banque est considérée comme non résidente et qu'elle détient ainsi ses propres actifs et passifs. Deux banques centrales régionales, la Banque des États de l'Afrique

centrale (BEAC) et la Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB) ont indiqué qu'elles appliquaient le traitement actuel du SCN (à savoir la ventilation de l'ensemble des opérations et des soldes entre les États membres), mais l'Institut monétaire européen (IME) a indiqué qu'il ne s'était intéressé à ce problème que tout récemment et qu'il n'était dès lors pas en-

core en mesure d'indiquer une quelconque préférence pour un traitement donné.

Il est possible que des différences significatives existent entre la structure et les pratiques des banques centrales régionales et que différents traitements soient envisageables. Les banques régionales existant au moment de l'élaboration des normes actuelles du SCN avaient tendance à avoir des structures unifiées mais il apparaît que les banques centrales na-

tionales et régionales s'inscrivant dans le cadre du futur système européen pourraient légitimement être considérées comme des unités institutionnelles distinctes. Le groupe a fait observer qu'à ce sujet, les besoins analytiques des banques elles-mêmes devraient avoir la priorité lors de la décision portant sur la méthodologie. Le traitement de cette question est également susceptible d'affecter la balance des paiements et la position d'investissements internationaux.

## Question en suspens: Enregistrement complet des intérêts sur la base des droits constatés

Il a également été suggéré de clarifier le traitement réservé par le SCN 1993 aux intérêts courus sur les titres de créance négociables en ayant recours aux taux d'intérêts courants du marché plutôt qu'aux taux d'intérêt à l'échéance pour calculer les flux d'intérêt. Il a été avancé que cette méthodologie était cohérente avec l'exigence du recours à l'évaluation courante dans les comptes, qu'elle empêchait tout écart entre les opérations et les positions des créditeurs et des débiteurs et qu'elle était indispensable pour balancer correctement les opérations et les positions dans les comptes.

Le président du groupe d'experts a indiqué que la proposition soulevait des questions fondamentales et que le SCN 1993 utilise implicitement le point de vue du débiteur calculer les intérêts courus. Le groupe d'experts n'a pas discuté cette question de manière approfondie et n'a pas pris position sur le fond, mais le président a souligné que l'ISWGNA serait informé en espérant que les discussions ultérieures clarifieraient le SCN. Il a également fait observer que les opérations sur intérêts des administrations publiques ainsi que les soldes des impôts pourraient être touchés.

## Éclaircissement: La "compensabilité" sur le marché comme critère d'établissement de la valeur des instruments financiers dérivés

Le groupe d'experts convient que la "compensabilité sur le marché" peut s'appliquer dans le cadre des normes actuelles du SCN comme preuve de la valeur aux fins de détermination de la frontière des actifs en ce qui concerne les produits financiers dérivés (§ 11.28 et 11.34). La "compensabilité" est la possibilité de clôturer des positions en enregistrant des positions correspondantes sur le marché dans des instruments relativement proches. Cette possibilité est considérée comme une preuve que l'instrument financier dérivé a une valeur mesurable. Les valeurs sont communément utilisées par les opérateurs sur le marché et sont également utilisées dans les normes comptables financières.

Le consensus règne sur ce point. Le Système

européen des comptes (SEC) reconnaît également explicitement la "compensabilité". Le groupe d'experts a estimé qu'il s'agissait d'un point d'éclaircissement des normes du SCN et que cela n'impliquait aucune modification des règles de base. Il convient d'en avertir les comptables nationaux. D'un point de vue pratique, cet éclaircissement débouche sur l'inclusion dans les actifs financiers d'un assez large éventail de produits financiers dérivés; toutefois, un certain nombre d'instruments dérivés restent en dehors de la frontière des actifs financiers. Il convient d'engager une réflexion technique plus approfondie pour déterminer de manière précise quelles sont les pratiques qui constituent ce que l'on peut qualifier de "compensabilité".

### Guides et manuels

En septembre 1996, les Nations unies ont publié  
**le SCN 1993 en chinois.**

L'OCDE a récemment publié

**La comptabilité d'inflation: un manuel de comptabilité nationale dans un contexte de forte inflation**

Les commandes peuvent être adressées à l'OCDE Paris (télécopieur 331-4910-4299).

La FAO a récemment publié un

**Système de comptes économiques pour l'alimentation et l'agriculture (SEAFI).**

Ce système a été établi sur la base des notions recommandées par le SCN 1993.

Eurostat a publié son

**Système européen des comptes**

(SEC 1995) dans les onze langues communautaires. Si

le SEC 1995 correspond dans les grandes lignes au SCN 1993 en ce qui concerne les définitions, les règles comptables et les nomenclatures, il intègre également certaines différences le rendant plus conforme à l'utilisation au sein de l'Union européenne (UE). Le SEC 1995 est une amélioration considérable de la version précédente qui datait de 1979, des progrès considérables ayant été réalisés en matière d'harmonisation de la méthodologie et de précision. Le SEC 1995 peut être commandé auprès de l'Office des publications de l'UE à Luxembourg, tél.: +352-2929-42027. La version papier [numéro de catalogue CA-15-96-001-\*\*-C (\*\*=DA, DE, EN, ES, FI, FR, GR, IT, NL, PT, SV)] coûte 50 ECU. Un CD-ROM multilingue (numéro de catalogue CA-15-96-002-1F-Z) est disponible au prix de 80 ECU.